

# Eclairage sur les Négociations

## De Doha à Cotonou

Vol.2 No.4  
Août 2003

### Sommaire

1 Les pays d'Afrique se préparent à la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC

4 La CEDEAO et la CEMAC prêtes à négocier leur APE ?

6 Mise à jour sur les négociations APE

8 Calendrier & Publications

### Participation

Les pays de l'ACP sont impliqués dans des négociations commerciales dans diverses arènes, où le défi majeur, de nos jours et à l'avenir, consiste à adopter des stratégies et des politiques commerciales qui reflètent leurs intérêts de manière à contribuer pleinement à leurs objectifs de développement. Dans ce but, il est impératif que des éclairages soient donnés sur les divers liens et les complémentarités entre les processus de négociations parallèles.

Eclairage / TNI espère y contribuer en promouvant les analyses sur la complémentarité et la cohérence entre les programmes de l'intégration régionale, des négociations multilatérales à l'OMC, et de la négociation d'APE. Aujourd'hui, avec la Conférence Ministérielle de l'OMC en ligne de mire, nous voudrions rappeler à nos lecteurs qu'Eclairage est ouvert aux contributions de toutes personnes désireuses de partager leur expertise sur ces questions. Les contributions des acteurs de l'ACP sont vivement encouragées.

## Les pays d'Afrique se préparent à la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC

Par Bonapas Onguglo\*

**En prélude à des négociations informées pour le processus préparatoire à Cancun, au cours de ce processus et après, les pays d'Afrique se sont lancés dans la consultation de leurs mandants nationaux à propos du programme de travail de Doha.**

A cet égard, les Ministres du Commerce de l'Union africaine (UA) se sont réunis à l'île Maurice en juin 2003 pour adopter une position commune par rapport à Cancun, qui a ensuite été entérinée au plus haut niveau politique par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en juillet.<sup>1</sup> La plupart des pays d'Afrique sub-saharienne sont également membres du groupe d'Etats Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), et sont donc parties à la position commune sur Cancun adoptée par les Ministres ACP du Commerce en août.<sup>2</sup> En outre, cette majorité de pays les moins avancés (PMA) comporte des pays africains qui sont eux aussi parties à la position de négociation commune sur Cancun adoptée par les Ministres du Commerce des PMA en juin.<sup>3</sup> Pour l'essentiel, le défi consiste désormais à injecter les objectifs

de négociation spécifiques de l'Afrique dans le texte qui constituera la Déclaration ministérielle de Cancun, afin de garantir leur suivi effectif dans la période suivant Cancun. La Déclaration de Maurice des Ministres du Commerce de l'UA, ainsi que la Déclaration des Ministres ACP du Commerce et la Déclaration de Dhaka faite par les Ministres du Commerce des PMA mettent en exergue deux préoccupations distinctes soulevées par les pays africains. Tout d'abord, l'importance de conclure le programme de travail de Doha sans décevoir les attentes et les ambitions fixées à Doha pour intégrer les besoins et les intérêts des pays en développements au cœur du programme de travail. Ensuite, avant et pendant Cancun, la nécessité d'orientations politiques et de décisions fermes afin d'assurer un ensemble de résultats équilibré

### Eclairage: les objectifs

Durant les prochaines années, les pays de l'ACP devront simultanément faire face à des défis commerciaux sur plusieurs fronts:

- la mise en oeuvre des engagements pris à l'OMC et la participation au nouveau cycle de négociations;
- les négociations avec l'UE d'accord de partenariat économique dans le cadre de l'Accord de Cotonou; et
- les engagements commerciaux au sein de groupements économiques dans leur propre région.

Le défi majeur consistera à tirer profit des opportunités nouvelles tout en évitant les écueils potentiels associés à ces négociations qui sont étroitement liées.

Afin de contribuer à ce processus, le Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement (ECDPM), le Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD), et Overseas Development Institute (ODI) publient un périodique en français et en anglais: Eclairage sur les Négociations, de Doha à Cotonou / Trade Negotiations Insights (TNI).

L'objectif de cette publication bimestrielle est de faire le lien entre ces différents niveaux de négociations en offrant aux acteurs de la politique commerciale et à une vaste palette de protagonistes une analyse contextuelle de sujets liés aux négociations commerciales, tout en les replaçant dans une perspective plus large de développement. Comme son titre l'indique, le but ultime d'Eclairage est de faire la lumière sur les choix multiples en jeu dans l'arène des diverses négociations commerciales. Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ECDPM, ICTSD ou ODI.



comportant un fort élément de développement, et de renouveler l'élan et la direction des pourparlers.

## Rétablir l'équilibre des intérêts pour se concentrer sur les questions liées au développement

Il existe une profonde inquiétude face à l'incapacité des membres de l'OMC à respecter jusqu'ici les délais de négociations et, surtout, à faire preuve de bonne foi pour traduire la promesse de 'développement' de Doha en propositions concrètes. Cela a mis en danger l'équilibre soigneusement élaboré à Doha entre les intérêts des pays en développement et ceux des pays développés. Pour l'Afrique, il est indispensable de redonner aux pourparlers un accent équilibré sur les questions de développement avant de s'engager dans des négociations sur les modalités de la libéralisation de l'accès aux marchés et les questions nouvelles.

Dans le cadre de la délicate transaction conclue à Doha, un certain nombre de questions prioritaires pour l'Afrique devaient être finalisées avant Cancun, y compris le renforcement et l'opérationnalisation des dispositions sur le traitement spécial et différencié (TSD) (tout en examinant de quelle manière elles pourraient être intégrées à l'architecture des règles de l'OMC, tant

actuelles que futures). De surcroît, la résolution effective des questions de mise en œuvre en suspens et la sortie de l'impasse sur l'accès aux médicaments essentiels pour tous les pays en développement ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou inexistantes étaient essentielles pour cet équilibre. Sur ce dernier point, les pays d'Afrique ont exprimé leur soutien au texte de "compromis" du Président du Conseil des ADPIC en date du 16 décembre 2002, sans limiter la couverture des maladies.

Un certain nombre d'autres éléments clés essentiels pour faire de ce cycle un cycle de 'développement' pour l'Afrique, y compris la préservation des préférences commerciales et l'élaboration de mécanismes compensatoires pour aider les pays confrontés à l'érosion des préférences dans leurs marchés principaux pour leurs exportations primaires. Les PMA en particulier, doivent être exemptés de l'obligation de s'engager à des réductions et doivent recevoir un traitement spécial dans le cadre de la libéralisation de l'accès aux marchés. De plus, ils doivent bénéficier d'un soutien supplémentaire et ciblé pour surmonter les problèmes inhérents à leur petite taille, à leur éloignement et à leur vulnérabilité qui sapent leur compétitivité, ainsi que bénéficier d'un accès lié hors quotas et en exemption de droits pour tous leurs produits. Un élément important consiste également à prévoir des règles d'origine réalistes, flexibles et simplifiées correspondant à leur capacité industrielle – qui soient exemptes de toute mesure de sauvegarde et de lutte contre le dumping.

Eu égard aux différents domaines de négociation, les objectifs communs de négociation des pays d'Afrique englobent plusieurs problèmes principaux. Un ensemble de priorités a trait à l'accès authentique aux marchés (voir plus loin) pour leurs exportations dans l'agriculture, l'industrie et les services, y compris par le biais de la suppression des mesures tarifaires et non tarifaires. Cela doit toutefois s'accompagner d'un traitement spécial et différencié effectif et économiquement valable et d'une marge politique pour les pays en développement incluant, eu égard à l'agriculture et à l'industrie, une réciprocité restreinte, et eu égard aux services, la libéralisation progressive. Un deuxième ensemble de priorités a trait à la négociation de règles sur les accords commerciaux régionaux, qui doivent être axés sur le développement afin de ne pas saper leurs processus d'intégration économique régionale et de faciliter la conclusion d'accords de partenariat commercial et économique avec l'UE, leur principal partenaire d'échanges et de développement. Un troisième ensemble de problèmes concerne les quatre questions 'de Singapour' touchant aux investissements, à la concurrence, à la transparence des marchés publics

et à la facilitation des échanges, sur lesquelles ils ont demandé que le processus d'éclaircissement se poursuive, étant donné que les Membres de l'OMC n'ont pas une approche identique de la manière de traiter ces questions quant au fond ni quant à la forme. Un dernier ensemble de questions englobe d'autres considérations stratégiques, y compris la qualité et la suffisance de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités; la poursuite des travaux des groupes de travail sur le commerce, la dette et le financement, le commerce et le transfert de technologie et les petites économies en insistant davantage sur les questions de fond; l'adhésion facilitée à l'OMC pour les PMA et les pays en développement; un processus décisionnel transparent, exhaustif et consultatif à l'OMC et à Cancun, et dans ce contexte, l'octroi du statut d'observateur permanent à la Commission de l'UA; et l'intégration dans l'OMC de discussions abordant l'impact sur le commerce de la baisse prolongée du prix des produits de base.

## Accès effectif aux marchés et marge politique

### Agriculture

S'agissant de l'accès aux marchés dans l'agriculture, les pays d'Afrique ont souligné que des améliorations ne peuvent être obtenues que par la réduction des crêtes tarifaires, la progressivité des droits, et l'élimination d'une vaste gamme de barrières non tarifaires et d'obstacles à l'entrée sur les marchés frappant les produits agricoles exportés par les pays d'Afrique. Toutes les formes de mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges prises par les pays développés devraient être considérablement limitées. Les pays développés devraient également réduire les subventions à l'exportation en vue d'en échelonner l'abolition dans des délais spécifiés, tout en aidant à la conception de mécanismes visant à minimiser les coûts d'ajustement pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA). A cet égard, les pays d'Afrique ont vivement soutenu les actions prises à l'OMC pour supprimer en urgence et porter remède aux conséquences négatives des subventions sur le coton qui défavorisent des millions de planteurs africains. La notion de 'produits spéciaux' devrait être creusée afin d'inclure le droit à l'auto-sélection des produits stratégiques pour la sécurité alimentaire, le développement rural, la lutte contre la pauvreté et la diversification des produits. Les questions de sécurité alimentaire devraient être abordées par le biais de systèmes pour l'achat local et régional de denrées alimentaires, et par le biais de l'application diligente des recommandations du Comité de l'Agriculture relatives à la mise

## Eclairage sur les Négociations

### Publié par

– International Centre for Trade and Sustainable Development  
Tél : + 41 22 917 84 92  
E-mail : cbellmann@ictsd.ch  
Web : www.ictsd.org



– European Centre for Development Policy Management  
Tél : + 31 43 350 29 00  
E-mail : tni@ecdpm.org  
Web : www.ecdpm.org



– Overseas Development Institute  
Tél : + 44 20 7922 0300  
E-mail : tni@ecdpm.org  
Web : www.odi.org.uk



### Rédaction:

– Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz et David Primack: ICTSD  
– Sanoussi Bilal: ECDPM – ODI

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

en œuvre de la décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les PDINPA.

### Accès aux marchés non agricoles

Sur l'accès aux marchés non agricoles, les pays d'Afrique ont souligné qu'au vu des vulnérabilités spécifiques de leurs entreprises, essentiellement des PME, les modalités de réduction des tarifs douaniers devraient présenter une flexibilité suffisante et une marge leur permettant de continuer à utiliser ces tarifs douaniers comme instrument de développement, tout en recevant une compensation pour l'impact négatif sur les recettes budgétaires dû à la libéralisation des tarifs. Ils veulent préserver le droit de déterminer le taux et le moment de la libéralisation, y compris la liberté de fixer le niveau des tarifs impératifs, afin de pouvoir adapter leurs engagements à respecter la situation et les besoins spéciaux de leurs secteurs industriel et commercial. Ils sont profondément préoccupés par la proposition d'élimination sectorielle des tarifs douaniers, qui, loin de renforcer leurs objectifs d'industrialisation, les saperait, en particulier dans le textile, l'habillement et les pêcheries. Toute modalité devrait refléter les dispositions relatives au TSD pour les pays en développement et les PMA, y compris par l'application du principe de la réciprocité restreinte dans les engagements aux réductions tarifaires, les exclusions à la couverture impérative et les périodes transitoires. Les obstacles non tarifaires qui entravent l'accès aux marchés, tels que les normes techniques et environnementales rigoureuses et sans cesse nouvelles, devraient être abordés par le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés où ils pourront être évalués et discutés efficacement en liaison avec les négociations en cours sur une plus grande libéralisation.

### Services

Dans les services, les pays d'Afrique ont réitéré le droit d'entreprendre une libéralisation progressive et d'être assistés pour la promotion et la facilitation de leur pleine intégration dans le commerce international des services. A cet égard, ils ont invité l'OMC à accélérer les exigences existantes pour réaliser l'évaluation du commerce des services, et à engager les institutions de recherche africaines dans des études destinées à évaluer les coûts et les avantages de la libéralisation des services. L'assistance technique est également requise de manière vitale pour renforcer les capacités de négociations et la compétitivité des secteurs des services des pays d'Afrique. Dans le droit fil des Directives et procédures de négociations, les pays d'Afrique ont en outre souligné que les négociations devraient faire un effort spécifique pour tenir compte des préoccupations des petits fournisseurs de services des pays en développement et des

PMA. Ils ont souligné leur désir de discuter de la libéralisation par les pays développés dans des secteurs et des modes d'exportation qui les intéressent, en particulier le mouvement des personnes physiques fournissant des services (mode 4). Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité pour les pays développés de fournir un plus large accès aux marchés aux fournisseurs de services africains non qualifiés et semi-qualifiés (un domaine où la plupart des pays d'Afrique possèdent un avantage comparatif), entre autres en reconnaissant les qualifications professionnelles et en simplifiant les procédures de visa, sans exiger le critère des besoins économiques, et en assurant des modalités simplifiées pour les PMA par le biais du traitement spécial et différencié. De même, le programme de travail sur les Mesures de sauvegarde d'urgence au Groupe de travail sur les règles de l'AGCS devrait être accéléré afin de respecter le délai convenu de mars 2004 pour ses travaux.

S'agissant du processus de requêtes /offres, les pays d'Afrique ont souligné que les requêtes doivent être soumises avec diligence afin d'engager des discussions et consultations bilatérales constructives avec les partenaires commerciaux, en vue de donner effet à l'opérationnalisation des dispositions de l'Article IV de l'AGCS. Ils pourraient examiner la possibilité de présenter des requêtes groupées, ou de présenter des requêtes similaires pays par pays, afin de renforcer leur pouvoir de négociation. Un secteur candidat possible où les pays d'Afrique ont peut-être des intérêts similaires, est celui de la libéralisation en mode 4. Les offres des pays d'Afrique devraient être guidées par les dispositions de l'Article XIX de l'AGCS, à savoir la flexibilité d'ouvrir moins de secteurs en fonction de leurs objectifs de développement nationaux. Les offres devraient également être assorties de conditions donnant effet à la mise en œuvre des dispositions de l'Article IV de l'AGCS par les pays membres développés. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer les institutions réglementaires en parallèle avec le processus d'une nouvelle libéralisation dans les services.

### Stratégies pour Cancun et pour l'après-Cancun

A Cancun, une réunion des Ministres du Commerce de l'UA sera organisée la veille de la Conférence ministérielle afin de déterminer si les intérêts de l'Afrique ont bien été traduits dans le projet de Déclaration ministérielle de Cancun, et à défaut, de coordonner des positions communes sur la manière de prendre en compte leurs préoccupations. Ils auront un porte-parole, le Ministre de Maurice, qui assurera la liaison avec les autres Ministres, le Président de la Conférence et le Directeur général de l'OMC. Des contacts étroits seront

maintenus avec le porte-parole de l'ACP, le Ministre du Commerce du Botswana, et le porte-parole des PMA, le Ministre du Commerce du Bangladesh. Ce genre d'alliances est essentiel pour transposer les intérêts spécifiques de l'Afrique dans les négociations lors de réunions tant formelles qu'informelles.

**Il existe une profonde inquiétude face à l'incapacité des membres de l'OMC à respecter les délais de négociations et à concrétiser la promesse de 'développement' de Doha.**

Les pays d'Afrique devront porter une attention particulière à la manière dont la continuation du programme de travail de Doha se déroulera après Cancun, tant en termes de nouvelles échéances et de nouveaux calendriers de travail – et en général pour préserver la séquence de la transaction conclue à Doha. Le temps sera court pour préparer la finalisation des négociations dans la dernière année de négociations. Le défi sera encore plus grand pour les pays d'Afrique, qui auront à négocier sur de multiples fronts, y compris entre eux au plan régional et avec l'UE au titre de l'Accord de Cotonou. La tâche n'est cependant pas impossible car les pays d'Afrique ont activement participé aux négociations et ont fait usage d'alliances stratégiques pour promouvoir leurs intérêts commerciaux et de développement. La pierre de touche des efforts des pays d'Afrique sera la présence, dans les résultats, d'une forte dose de dispositions relatives au développement, afin que le programme de travail de Doha puisse dignement être qualifié de véritable "agenda du développement" répondant aux besoins et aux intérêts spécifiques des pays d'Afrique.

### Notes

\* Responsable des affaires économiques au Secrétariat de la CNUCED. Les avis exprimés et les éventuelles erreurs sont ceux de l'auteur, qui exprime sa reconnaissance à M. Robert Hamwey pour les observations qu'il a faites à la première mouture de son texte.

<sup>1</sup> Voir [www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/african\\_decl.htm](http://www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/african_decl.htm) et [www.au2003.gov.mz/maputodocs/assdeclfr.pdf](http://www.au2003.gov.mz/maputodocs/assdeclfr.pdf)

<sup>2</sup> Disponible sous [www.acpsec.org/fr/press/cancun2f.htm](http://www.acpsec.org/fr/press/cancun2f.htm)

<sup>3</sup> Disponible sous [www.unctad.org/sections/ldc\\_ldcs/docs/ldcii20035\\_dhakadeclaration\\_en.pdf](http://www.unctad.org/sections/ldc_ldcs/docs/ldcii20035_dhakadeclaration_en.pdf)

# La CEDEAO et la CEMAC prêtes à négocier leur APE ?

Par Godfroy Mballa\*

**Les pays membres de Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) se sont déclarés prêts à commencer, dès septembre 2003, les négociations au niveau régional pour un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE). Dans le contexte d'une économie mondiale qui recherche les points d'ancrage pour un nouveau départ, les deux blocs régionaux sont en proie à une série d'actes d'instabilités socio-économiques qui ne sont pour rassurer ni sur l'intégration régionale, pierre angulaire de l'Accord de Cotonou, ni sur la qualité du terrain sur lequel vont se greffer les résultats et attentes de ces négociations.**

Le cadre des relations commerciales contenu dans l'Accord de Cotonou, dernière variante des dispositions de Yaoundé et Lomé depuis 1960, met en relief les problèmes d'accès aux marchés, des préférences, des aides et assistances conséquentes afin de permettre aux pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) de bénéficier au mieux du système commercial préférentiel et de permettre leur développement. Le régime commercial actuel entre les pays ACP et l'UE nécessitant une dérogation aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), notamment la clause de la nation la plus favorisée (NPF), les parties auront la sérieuse contrainte de rendre les conclusions d'APE compatibles avec les règles de l'OMC prévalant au moment de leur signature.

Les deux ensembles régionaux ont structurellement un décalage fonctionnel dans l'approche de l'intégration qui est une réalité politique et géographique plus avancée dans la CEDEAO, que dans la CEMAC, cette dernière ayant cependant l'avantage d'être une union douanière achevée. Sao Tomé et Principe est rattaché à la CEMAC, ce qui du point de vue technique ne pose pas à cette configuration autant de problème qu'au sein de la CEDEAO. Celle-ci s'est fixée l'année 2004 pour devenir une zone de libre échange, et compte évoluer vers une union douanière au plus tard en fin 2007. Cette situation implique plusieurs actions préalables à la mise en place d'un APE, au risque d'avoir un accord portant certes sur les mêmes sujets, mais signé de manière différentielle, entre l'UEMOA qui est un territoire douanier d'une part, et d'autre part avec les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA pris individuellement, auxquels la Taxe Extérieure Commune (TEC) n'est pas encore appliquée. A noter que la Mauritanie, actuellement membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), participera avec la CEDEAO qu'elle a quitté en fin 1999, aux négociations d'un APE.

S'agissant des travaux préparatifs en cours dans les régions négociantes d'Afrique Centrale et de l'Ouest, ils sont à un stade critique, faute de réels progrès dans les actions reconnues d'intérêt primordial. Les

structures de négociation arrêtées ne sont pas encore validées comme définitives, les activités de renforcement de capacité connaissent un retard certain, ainsi que les études de fond devant informer et orienter les négociateurs. Toutes choses qui semblent préoccuper certains analystes, quant à l'opportunité de démarrer les négociations régionales en septembre 2003.

Dans ce contexte, et sachant qu'en fin de compte l'APE sera une somme d'engagements bilatéraux qui se devront contractuels, quels seront les enjeux déterminants, l'impact fondamental et la perspective que conféreront ces négociations aux deux régions? Quel sera le traitement à accorder ou à envisager pour les petits Etats (Sao Tomé & Principe, Cap Vert, etc.) et autres Pays les Moins Avancés (PMA)? Le choix des deux régions saura-t-il préserver le principe de solidarité et d'unité prôné par le groupe ACP?

## La nécessaire révision des préférences et du principe de réciprocité

Comme souvent dans les négociations entre les pays développés et ceux en développement, les négociations sur les APE ont démarré dans un contexte de déficit de confiance. La question d'un commerce équitable et celle relative à la clarification des règles du jeu restent plus que jamais d'actualité. L'analyse de l'impact des trois options de négociation<sup>1</sup> qui sont données aux pays ACP suggère des incertitudes, au regard de leurs impératifs et contraintes structurelles. En réalité les effets négatifs anticipés de détournement de commerce et de la baisse fiscale sont des coûts estimés entre 8 et 12% pour les seuls revenus fiscaux dans les deux régions. Cependant, un APE, s'il est bien négocié par les régions, aura un impact structurel positif sur les institutions et les infrastructures, grâce aux projets intégrateurs qu'il implique. L'impact sectoriel semble indiquer la nécessité d'ajustements soutenus par des options rigoureuses de gestion macro économique et les formes d'assistances adéquates, pour rendre les secteurs compétitifs, ce à cause du niveau de

développement et du degré de diversification des économies tant entre les deux régions, qu'entre les pays composant celles-ci. La sensibilité des secteurs sociaux (santé et éducation) demande une mesure de l'impact économique plus qualitative que quantitative, la probabilité d'une détérioration y étant plus grande.

Au-delà des enjeux politiques et des modalités techniques devant caractériser les APE, deux niveaux d'éclairage sont nécessaires à ce stade des négociations commerciales.

Premièrement, la question des préférences et du traitement spécial et différencié reste prioritaire. Il est urgent que l'impact de la préférence et de la réciprocité soit étudié de manière quantitative et analytique afin d'éclairer les choix de politique commerciale possibles. En réalité des larges préférences commerciales pour un groupe particulier de pays en développement (en dehors du système généralisé de préférences - SGP) ne sont plus politiquement soutenables, pour de multiples raisons, et notamment parce que la non-discrimination est la pierre angulaire des processus de négociation à l'OMC. Il apparaît de manière implicite qu'en l'absence d'un cadre politique permettant la revue de la question systémique et transversale du traitement spécial et différencié, essentiel pour les pays en développement, les négociations d'APE risquent de connaître des blocages soit au cours du processus soit lors de la mise en œuvre des accords. L'importance est que les préférences et le traitement spécial et différencié à retenir soient compatibles avec les objectifs de développement que les règles de l'OMC doivent appuyer par une flexibilité positive.

En deuxième lieu, vient la question de l'opportunité pour les deux régions d'Afrique Centrale et de l'Ouest de lancer les négociations en septembre, au moment où toutes les autres régions semblent indiquer un besoin de plus de temps de préparation et la nécessité d'arrêter ensemble des positions « tous ACP » sur les sujets d'intérêt communs. Il semble apparaître le besoin d'une coordination entre la CEDEAO et la CEMAC, avec les autres groupements

## L'UE ne semble pas être disposée à très court terme à rompre le lien entre ses agriculteurs et les subventions.

régionaux et pan-Africains (e.g. UA), ainsi qu'avec les négociations multilatérales (OMC). Les négociations régionales des APE CEDEAO& Mauritanie-UE et CEMAC&Sao Tomé Principe-UE, même si, aux dires de certains analystes, seront lancées en septembre 2003 pour des raisons principalement politiques, serviront de référentiel pour les autres régions, en indiquant la mesure et la direction à prendre. Il est par conséquent important que des précédents dommageables aux autres négociations d'APE ne soient pas enregistrés, et fassent ainsi jurisprudence. Cependant, beaucoup d'indicateurs laissent à penser que la décision de la CEDEAO et de la CEMAC de commencer les négociations est dictée par le souci de lever les contraintes qui pèsent sur la mise en place des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités techniques et humaines. Leur choix permettrait donc de préciser le degré de détermination de l'UE à faire aboutir le processus.

### Perspectives d'une compensation de pertes sur les recettes fiscales

La mise en œuvre d'APE entraînera d'inévitables pertes de recettes fiscales qui devront être compensées. Ce point sera tout aussi sensible et controversé. D'abord parce que les deux groupes régionaux ont, dans le cadre de leur politique d'intégration économique, prévu et mis en œuvre des mécanismes de compensations internes pour les pertes de recettes dans les Etats membres les plus économiquement défavorisés et ne comprendront pas, vu la modestie de leurs moyens que des partenaires économiques plus riches qu'eux ne puissent pas se prononcer sur cette question. D'autre part, les PMA qui représentent 80% des pays de la CEDEAO, et 70% de la configuration CEMAC -Sao Tomé et Principe, savent qu'ils ne sont pas tenus d'accorder la réciprocité à l'UE. En acceptant de négocier un APE, ils lui accordent donc des avantages pour lesquels ils attendent en retour des concessions. L'UE doit se prononcer clairement sur les soutiens compensatoires qu'elle est prête à accorder aux pays ACP afin de faciliter l'ajustement à un APE au-delà duquel, elle pourrait anticiper sur la question du crédit à accorder aux

libéralisations unilatérales, sur laquelle elle sera interpellée.<sup>2</sup> Il est de ce fait crucial qu'un scénario soit construit dans une approche permettant d'accroître la capacité des régions à apprendre, comprendre les vrais enjeux et influencer le futur de leur relation tant avec l'UE qu'avec le monde économique global.

### Les contraintes de la PAC

La question de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE sera l'autre source de pressions exogènes de ces négociations et nécessitera des propositions spécifiques et tangibles de la part de l'UE. La réponse de Bruxelles sur cette question pourrait donner un signal fort sur la volonté ou non d'avancer vers une intégration économique basée sur la promotion d'un commerce juste et équitable. L'UE ne semble pas être disposée à très court terme à rompre le lien entre ses agriculteurs et les subventions. Il importe de ce fait que les régions négociantes de l'Afrique Centrale et de l'Ouest puissent évaluer de manière qualitative et quantitative les effets, tant de la PAC que l'élargissement de l'UE à 25, sur l'agriculture et les populations agricoles des deux régions. C'est à cette condition qu'elles seront en mesure de développer une argumentation documentée et soutenue durant les négociations et qui puisse être traduite en actions tangibles dans la mise en œuvre des dispositions prioritaires des APE.

### Un vaste champ de négociations

Certes, les questions de santé publique liées à la propriété intellectuelle seront intégrées dans les débats de l'APE. Cependant, la structure du marché concerné semble indiquer que les solutions de fond interviendront au niveau politique, dans le cadre de l'OMC, sous l'impulsion des Etats unis d'Amérique. Les pressions des puissances européennes<sup>3</sup> pourraient signifier le partage d'une position commune sur cette question. Le problème pour les deux blocs régionaux reste celui de l'accès aux médicaments, et surtout du pouvoir d'achat. D'importantes concessions sont donc attendues, ce d'autant plus que les questions sur la propriété intellectuelle comportent des enjeux qui ne se résument pas à la seule santé publique, et gagneraient à être discutées au niveau bilatéral.

Quant aux négociations sur les produits non agricoles ou manufacturés, elles s'articuleront autour de l'accès au marché avec une action tangible sur les tarifs (progressivité des taux) dont l'élimination sera à l'ordre du jour. Cependant cette question ne devra pas être vue sous le seul angle CEDEAO/CEMAC-UE, mais aussi et surtout sous l'angle intra et/ou inter régional, ce qui implique une recherche de flexibilité et un changement radical des règles de commerce au sein des régions négociantes. Une action conjuguée entre les

parties est requise, et nécessite une bonne coordination des orientations politiques issues des capitales des régions, et la pertinence de l'assistance technique de l'UE et ses états membres. Toutes ces questions doivent être abordées de manière directe afin d'éviter de conclure des accords dont tout le monde saurait d'avance qu'ils ne pourraient pas être appliqués, ou dont la mise en œuvre serait néfaste au développement de la CEDEAO et/ou de la CEMAC.

### L'enjeu fondamental d'un APE

Lier le commerce au développement est un défi significatif et porteur d'un sens profond du destin pour les deux régions. Cet enjeu n'a ni pour échéance 2008, ni pour date d'évaluation d'impact 2015, mais les 20 à 30 années à venir. Les classes dirigeantes ont-elle intégrées ces accords sur ce plan ? Les moyens mis en œuvre et la détermination indiqueront le sérieux porté aux fondements de cette nouvelle société. La forte intégration de la dimension culturelle dans cette démarche pourrait dénouer le nœud gordien et rompre la spirale de toutes les dépendances. Seule l'action et la volonté décideront du choix fait pour la paix sociale et la prospérité partagée.

Il y a urgence pour une approche ambitieuse, nécessitant cohérence, coordination et détermination pour des négociations d'APE réussies, ce d'autant plus que le commerce n'est pas un jeu à sommes nulles. Par conséquent, le regard à porter sur les négociations commerciales bilatérales ou multilatérales doit être positif, pour que le commerce soit un véritable instrument au service du développement.

### Notes

\* Expert Consultant Stratégie & Commerce International, Directeur Général TETRA Stratégie & Conseil, Cameroun.

<sup>1</sup> L'Accord de Cotonou de fait prévoit trois options pour les pays ACP, à savoir : (i) négocier un APE avec l'UE; (ii) ne pas négocier un APE, et se contenter du SGP de l'UE, et pour les PMA de l'initiative 'Tout-sauf-les-armes' qui leur donnent un libre accès (préférentiel) au marché de l'UE; ou (iii) négocier avec l'UE une autre forme d'arrangement commercial qui reste à définir, compatible avec les règles de l'OMC.

<sup>2</sup> La plupart des pays en développement considèrent de plus en plus qu'accorder un crédit aux réformes unilatérales est une voie de facilitation pour le respect des engagements qu'ils prendront tant sur le plan bilatéral (APE) que multilatéral (l'OMC).

<sup>3</sup> Notamment la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne.

# Mise à jour sur les négociations APE

Par Melissa Julian et Kathleen Van Hove

**Les Ministres ACP du Commerce et leurs fonctionnaires se sont réunis à Bruxelles du 29 juillet au 1er août pour préparer la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun du 10 au 14 septembre. Le débat parfois houleux s'est essentiellement concentré sur les subventions agricoles et la compatibilité avec l'OMC des accords commerciaux régionaux (ACR).**

Des tensions ont surgi du fait que certains Membres de l'ACP bénéficient du régime des subventions de l'UE, en particulier du régime sur le sucre, alors que d'autres sont souvent défavorisés par le dumping des exportations subventionnées de l'UE. Ainsi, la déclaration finale, aux termes soigneusement pesés, traduit-elle les intérêts de tous les membres du groupe en réitérant la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles originaires des Etats de l'ACP, et pour que les pays développés éliminent les subventions à l'exportation et réduisent notablement le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges accordé à certains produits intéressant l'ACP. Le groupe a également demandé la constitution d'un mécanisme compensatoire financier pour couvrir les pertes de recettes découlant des subventions à l'exportation déployées par les pays développés. La question de la compatibilité avec l'OMC<sup>1</sup> s'est concentrée sur les dispositions applicables aux accords commerciaux régionaux (GATT 1994, Article XXIV). Certains membres de l'ACP souhaitent une révision de fond en comble de cet Article afin de permettre des arrangements non réciproques, alors que d'autres ne veulent y apporter que des éclaircissements. Le texte final demande une révision de l'Article XXIV en vue d'inclure explicitement le traitement spécial et différencié (TSD) et afin que les règles tiennent compte des différents niveaux de développement dans l'application des principes relatifs à "substantiellement tous les échanges", des calendriers transitoires et de la réciprocité.

## Des progrès sur les APE

Les Ministres ACP du Commerce ont également eu des discussions sur l'état d'avancement de la Phase I des négociations avec l'UE – qui se déroule au niveau de l'ensemble de l'ACP – et sur le passage à la Phase II (conçue sous forme de négociations régionales). L'intention de l'Afrique centrale et de l'Ouest de lancer les négociations de la Phase II avec l'UE en octobre 2003 (voir article dans le présent numéro) a provoqué certaines tensions, car d'autres membres du Groupe ACP redoutent qu'une telle initiative ne puisse avoir des incidences sur les négociations au niveau de l'ensemble de l'ACP ainsi que sur leurs propres négociations régionales éventuelles. Néanmoins, les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest maintiennent qu'ils sont prêts pour des négociations avec

l'UE, et ne souhaitent pas grever d'aucune condition, ni en liant la Phase II à la Phase I, ni en liant les APE avec les négociations à l'OMC, ni encore au niveau d'un mécanisme de coordination pour l'ensemble de l'ACP.

Pour le passage de la Phase I à la Phase II des négociations, le défi consiste à alimenter la seconde par les conclusions de la première, et à préserver l'unité du groupe ACP lors des négociations futures. Les Ministres ont à nouveau réclamé un accord contraignant sur la Phase I tant pour l'ACP que pour l'UE, mais les modalités restent à déterminer. Les Ministres ont également convenu que les questions transversales intéressant tous les pays ACP et qui n'ont pas encore été résolues dans la Phase I pourraient se poursuivre en parallèle avec les négociations de la Phase II. L'UE a accepté la possibilité de négociations parallèles, mais le groupe devra identifier ces questions communes d'ici la prochaine session extraordinaire du Conseil fin septembre/début octobre.

Pour préserver la cohésion du Groupe ACP tout au long du processus de négociations, un mécanisme de surveillance des négociations a été proposé. La Commission européenne (CE) ne s'oppose pas à un tel mécanisme de suivi, et a proposé la constitution de groupes d'études régionaux préparatoires pour garantir la cohérence, sur une base régionale, entre les APE et le soutien au développement apporté dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Cela devrait garantir que des mesures d'ajustement appropriées soient prises au niveau régional en vue de préparer une plus grande libéralisation. L'ACP a également suggéré un groupe d'études constitué d'experts ACP-CE pour garantir que la dimension du développement soit intégrée au processus des APE. La structure, le rôle, la composition et le mandat de ces mécanismes futurs seront convenus à la prochaine session extraordinaire du Conseil.

## Les régions de l'ACP se préparent à aller de l'avant

Les régions de l'ACP poursuivent leurs préparations des négociations commerciales en évaluant l'impact potentiel des APE et en déterminant les structures de négociations possibles. La plupart des organisations régionales ont mené à bien les études demandées par le secrétariat de l'ACP sur la compatibilité des politiques commerciales dans le contexte des processus actuels

d'intégration économique régionale et sur l'impact des APE et des scénarios d'ajustement préliminaires. Elles ont également organisé des consultations régionales sur la base de ces études. La Commission européenne est en train de préparer une feuille de route pour les négociations, qui en identifiera la portée, le cadre et le calendrier, tandis que l'ACP rédige un document précisant les chapitres fondamentaux à négocier dans les APE régionaux.

## Caraïbes

Une autre négociation régionale actuellement en cours qui implique les pays des Caraïbes est la Zone de libre-échange des Amériques (FTAA). Cela signifie qu'en plus du travail spécifique sur les APE, certaines des études analytiques réalisées pour les négociations de la FTAA peuvent apporter des contributions utiles aux négociations des APE. Jusqu'ici, le travail a été achevé sur les obstacles à l'accès aux marchés pour les biens et les services, sur les services financiers et le tourisme, sur les questions liées au traitement spécial et différencié et sur les petits fournisseurs de services, etc. Le Mécanisme de négociation régional (MNR) des Caraïbes, à qui il incombe de coordonner les négociations commerciales de la région et de dispenser des conseils techniques, a également mené divers processus de consultation régionaux et réalisé plusieurs études. Dans le cas de la FTAA, le MNR mène en fait les négociations au nom de la région.

Sur le front des APE, un projet de directives de négociations issu du processus de consultation est actuellement à l'étude auprès des instances décisionnelles politiques des Caraïbes. On escompte qu'un mandat de négociation des APE sera finalisé au troisième trimestre de 2003. Une décision politique sera alors encore nécessaire pour lancer les négociations des APE avec l'UE. Si la structure précise des négociations de ces APE reste à finaliser, la République dominicaine a néanmoins formellement déclaré qu'elle négocierait avec le CARICOM, tout comme Haïti – seul pays le moins avancé (PMA) de la région.

## Afrique centrale<sup>2</sup>

Un accord APE de l'Afrique centrale avec l'UE inclura la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale) et Sao Tomé et Príncipe. La CEMAC a été chargée de préparer les négociations de l'APE, conjointement avec la

CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale). Un Comité de coordination régional a été constitué par le Conseil des Ministres de l'Union des Etats de l'Afrique Centrale (UEAC) pour préparer les négociations de l'APE. Ce comité est en train de désigner des porte-parole pour les négociations, et a déjà élaboré un projet de directives de négociation qui devrait être convenu par le Conseil des Ministres de l'UEAC qui se réunira fin août. Il a également identifié des sujets pour des séminaires de renforcement des capacités et des études d'impact spécifiques, et a demandé le soutien financier pour ces activités à partir du dispositif destiné aux APE, de l'Unité de gestion de projet (UGP), qui dispose d'un montant de 20 millions d'euros. Si les délais sont respectés, les négociations avec l'UE devraient être lancées début octobre 2003.

### Afrique de l'Ouest

Les chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest ont chargé deux organisations régionales de négocier un accord APE avec l'UE. L'ECOWAS (Economic Community of West African States), qui englobe les Etats membres de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) et d'autres pays de la région, dont le Nigéria, constituera l'organisme faitier pour ces négociations. La Mauritanie participera également avec l'ECOWAS aux négociations de l'APE.

L'ECOWAS et l'UEMOA ont constitué un Comité de négociation régional pour préparer une feuille de route /un plan d'action pour les apports techniques nécessaires aux négociateurs de la région. Six études ont été lancées dans des domaines clés tels que l'accès aux marchés, l'agriculture, les services et les investissements. Le résultat de ces études sera examiné et approfondi par une réunion ministérielle régionale qui se tiendra à Cotonou début septembre 2003. Un mandat de négociation a été approuvé, et les négociations entre l'ECOWAS et l'UE commenceront début octobre 2003.

En termes de structures de négociations, le Secrétaire exécutif de l'ECOWAS négociera les APE avec l'UE, et bénéficiera du soutien du Comité de négociation régional (CNR). Ce comité est composé de membres des secrétariats de l'ECOWAS et de l'UEMOA ainsi que d'un représentant de la société civile et du secteur privé. Un comité technique apportera également son soutien au CNR. Le Conseil de l'ECOWAS est l'instance politique qui prendra les décisions formelles et fixera les mandats de négociation.

### Afrique de l'Est et australe

Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) a effectué un processus de préparation approfondi et de consultations étendues en vue de préparer les négociations de ses APE. Le Secrétariat du COMESA a préparé et commandé une série d'études sur,

entre autres, l'intégration régionale, les mécanismes et stratégies de négociation, l'agriculture, et l'accès aux marchés. Des études sont actuellement en cours sur la politique de concurrence et les marchés publics, ainsi que sur les normes liées au commerce, l'impact budgétaire de la libéralisation et la compétitivité. Dans un avenir proche, des études sur les investissements et les pêcheries suivront, de préférence en collaboration avec d'autres régions.

Un projet de directives de négociations est actuellement en cours de préparation pour les Ambassadeurs d'Afrique de l'Est et australe à Bruxelles et le Groupe de travail du COMESA sur les APE. A partir de là, les directives seront étudiées par le Comité du commerce et des douanes du COMESA en octobre et par le Conseil des Ministres en novembre 2003. On escompte qu'un mandat de négociation pour les APE sera finalisé avant la fin de 2003. La décision du coup d'envoi de la Phase II des négociations sera prise dans le cadre de l'ensemble de l'ACP.

Les Etats membres de la SADC (Southern Africa Development Community) (dont neuf sur les 14 appartiennent également au COMESA) n'ont pas encore convenu de leur approche des négociations des APE, et les mécanismes de négociations ne seront définis qu'une fois que la question de la configuration aura été tranchée.

La SADC a mené des études sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les Etats membres, sur le commerce des services et sur les normes (en se concentrant sur les besoins en renforcement des capacités pour respecter les normes de l'UE). Ses Etats membres ont identifié les domaines des services à négocier, qui incluent le transport et les communications, le tourisme, les services financiers, le bâtiment et l'énergie. Des grilles destinées aux négociations ont été préparées pour chacun de ces domaines, qui identifient également les secteurs où la région pourrait être compétitive. Plusieurs membres de la SADC souhaitent également réaliser une étude d'impact national, mais, à l'instar des membres de la CEMAC et d'autres groupements régionaux, attendent le déblocage des ressources par l'Unité de gestion de projet (UGP) à Bruxelles.

### Pacifique

La région Pacifique n'a pas encore décidé de la nature de ses APE – c'est-à-dire s'ils seront régionaux ou bilatéraux. Cela dit, elle poursuit sa préparation, qui devrait encore prendre entre six et douze mois.

Le Forum du Pacifique est en train de mettre en œuvre un Plan d'action régional qui inclut l'achèvement de dix études sur des questions sectorielles et transversales, ainsi qu'une composante portant sur le renforcement des capacités. Ces études doivent faire l'objet de consultations nationales avant d'être

examinées par les experts et les Ministres du Commerce. Un mécanisme de négociations régional a été mis en place, composé des Ministres concernés assistés par un Groupe consultatif régional d'experts commerciaux (composé d'experts régionaux du commerce, de représentants du secteur privé et des Ambassadeurs basés à Bruxelles). Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique apportera également un soutien technique.

Quatre études – sur les pêcheries, les investissements, le sucre et le tourisme – ont été présentées à la réunion des Ministres du Commerce du Pacifique début juillet. Les Ministres ont demandé au Groupe consultatif d'experts commerciaux d'élaborer un document stratégique sur les positions régionales, tenant compte des résultats de toutes ces études, des consultations nationales et de la conclusion des négociations de la Phase I touchant l'ensemble de l'ACP. Six autres études – sur l'agriculture, la réforme budgétaire, les règles d'origine, la facilitation des échanges, les capacités d'exportation et les services – ont été commandées.

Un Groupe consultatif d'experts régionaux du commerce se réunira en novembre 2003 pour préparer une stratégie de négociations régionale pour la Phase II des négociations des APE, qui devra être entérinée par les Ministres du Commerce de la région Pacifique de l'ACP en février 2003.

### Et maintenant?

La réunion extraordinaire du Conseil de l'ACP et la session ministérielle ACP-UE, qui doivent se tenir à Bruxelles fin septembre / début octobre, se concentreront sur une approche conjointe du passage de la Phase I à la Phase II, un mécanisme couvrant l'ensemble de l'ACP en vue d'assurer une coordination efficace, le suivi et l'échange d'informations et l'élaboration de mandats et de structures de négociations. L'UE peut également envisager d'impliquer ses Etats membres qui cherchent à surveiller les aspects des négociations liés au développement.

L'Assemblée parlementaire mixte ACP-UE et son Comité permanent sur le développement économique, le financement et le commerce se réuniront à Rome du 13 au 19 octobre pour étudier l'état d'avancement des APE et assurer aux négociations une certaine transparence, au-delà de la poignée de personnes qui y sont impliquées.

### Notes

<sup>1</sup> Pour une discussion plus détaillée de cette question, voir B.Onguglo et T.Ito, 'How to Make EPA's WTO Compatible? Reforming the Rules on Regional Trade Agreements', Document de discussion ECDPM n°40, juillet 2003, <http://www.ecdpm.org>.

<sup>2</sup> Voir l'article du présent numéro consacré à l'APE de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

# Calendrier

## OMC

## ACP-UE

|                      |  |
|----------------------|--|
| 10-14 Sept.          | 5ème Conférence ministérielle - Cancun, Mexique  |
| 22 & 24 Sept.        | Organe d'examen des politiques commerciales: Sénégal, Niger  |
| 22-24 Sept.          | Organe de supervision des textiles   |
| 25 Sept.             | Comité de l'agriculture  |
| 29-30 Sept.          | Conseil du commerce des marchandises   |
| 29 Sept. - 2 Octobre | Réunion sur les services   |
| 2 Octobre            | Comité des licences d'importation  |
| 2 Octobre            | Organe de règlement des différends   |
| 3 Octobre            | Comité des règles d'origine  |
| 3 Octobre            | Session extraordinaire du Conseil du commerce des services   |
| 6-9 Octobre          | Session extraordinaire du Comité de l'agriculture  |
| 6 Octobre            | Comité de l'évaluation en douane   |
| 6 Octobre            | Réunion sur les services   |
| 7-8 Octobre          | Groupe de négociation sur les règles   |
| 10 Octobre           | Session extraordinaire du Conseil du commerce des services   |
| 16 Octobre           | Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information |
| 20-22 Octobre        | Organe de supervision des textiles   |
| 20 Octobre           | Comité de l'accès aux marchés  |
| 20 Octobre           | Comité des sauvegardes   |
| 21-24 Octobre        | Comité des pratiques antidumping   |
| 21-22 Octobre        | Conseil général  |
| 27 Octobre           | Workshop sur les obstacles techniques au commerce  |
| 28-31 Octobre        | Session régulière et extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement                    |
| 29 & 31 Octobre      | Organe d'examen des politiques commerciales: Guyane  |
| 29-30 Octobre        | Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires   |
| 30-31 Octobre        | Comité des subventions et des mesures compensatoires   |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Juillet-Sept.         | Séminaires sur la promotion de PRO•INVEST (Afrique de l'ouest, Afrique du centre, Afrique de l'est, Océan indien, Caraïbes et Pacifique) <a href="http://www.proinvest-eu.org">http://www.proinvest-eu.org</a> . |
| Septembre             | Rapport intermédiaire de la CE sur la conclusion de la Phase I des négociations sur les APE.   |
| Fin Sept./ Début Oct. | 10ème réunion du Comité ministériel du commerce<br>5ème réunion du Comité ministériel ACP-UE<br>2ème session ministérielle ACP-UE sur les négociations des APE   |
| 11-15 Octobre         | 6ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE – Rome, Italie  |
| Novembre              | 78ème session du Conseil des ministres de l'ACP  |
| 24 - 28 Nov.          | Réunion des Ministres du commerce et hauts fonctionnaires, région Pacifique – Nadi, Fiji   |

*A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles*  
*Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73,*  
*e-mail: [info@acpsec.org](mailto:info@acpsec.org), Internet: <http://www.acpsec.org/>*

## Publications

[How to Make EPAs WTO Compatible? Reforming the Rules on Regional Trade Agreements.](#) Bonapas Onguglo et Taisuke Ito, ECDPM Discussion Paper No.40, (juillet2003) <http://www.ecdpm.org>.

[Cancun Update of the Doha Round Briefing Series.](#) ICTSD et IISD: mise à jour sur les progrès des négociations à l'OMC en vu de la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC, (août 2003) <http://www.ictsd.org/pubs/dohabriefings/index.htm>.

[Rapport Economique sur l'Afrique 2003: Accélérer le Rythme du Développement.](#) Commission Economique pour l'Afrique (NU), (juin 2003) <http://www.uneca.org/fr/era2003/index.htm>

[Negotiating with Unequal Partners: Small States in the New Global Economy.](#) Patsy Lewis, (juillet 2003) <http://www.fdc.org.au/files/lewis.pdf>

[The Cotonou Agreement and its Implications for the Regional Trade Agenda in Eastern and Southern Africa.](#) Manuel de la Rocha, World Bank Policy Research Working Paper 3090, (juin 2003) [http://econ.worldbank.org/files/27936\\_wps3090.pdf](http://econ.worldbank.org/files/27936_wps3090.pdf)

[2ème Séance d'Orientation sur la Négociation des APE - Processus d'Intégration Régionale et Accords Commerciaux Régionaux \(ACR\).](#) Project Management Unit (PMU) et Secrétariat ACP, (juillet 2003) [http://www.acp-eu-trade.org/Orientation2/Program\\_FR\\_02072003.pdf](http://www.acp-eu-trade.org/Orientation2/Program_FR_02072003.pdf)

[Standards and Global Trade: A Voice for Africa June.](#) John S. Wilson et Victor O. Abiola (eds), Banque mondiale, (2003) [http://publications.worldbank.org/ecommerce/catalog/product-detail?product\\_id=1688508](http://publications.worldbank.org/ecommerce/catalog/product-detail?product_id=1688508).

[Rapport sur le Commerce Mondial.](#) Organisation mondiale du commerce. Ce rapport est publié dans l'intention de contribuer au débat public sur la politique commerciale et le système commercial multilatéral, (août2003) [http://www.wto.org/french/news\\_f/pres03\\_f/pr348\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/pres03_f/pr348_f.htm)

*Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur [www.ictsd.org/cal](http://www.ictsd.org/cal))*